



Communiqué de presse

8 janvier 2013

Décret sur les rythmes scolaires : la FCPE s'abstient en Conseil supérieur de l'éducation

Contact Presse
Laurence GUILLERMOU
Tél : 01.43.57.16.16

Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques

108-110 Av. Ledru-Rollin
75544 PARIS Cedex 11
Tél : 01.43.57.16.16

e-mail : fcpecom@fcpe.asso.fr
Site : www.fcpe.asso.fr

La FCPE salue la volonté du ministère de l'Éducation nationale de mettre fin à la semaine de quatre jours décriée par tous. Néanmoins, le décret proposé était loin de répondre aux attentes de la principale fédération de parents d'élèves. C'est la raison pour laquelle la FCPE a choisi de s'abstenir sur ce texte.

En effet, le maximum de 5h30 par journée de classe, tout comme la limitation à 3h30 de classe le mercredi matin ne sont pas suffisants. La FCPE rappelle que tous les rapports et travaux sur la journée des enfants mettent en avant la nécessité de ne pas dépasser 5 heures par jour en primaire. En revanche aucun ne s'oppose à une demi-journée de 4 heures organisée différemment.

La fédération a fait des propositions d'amendement. Le ministère a indiqué qu'il examinerait l'ensemble des arguments et amendements débattus lors du CSE pour la rédaction définitive du décret. La FCPE demande donc que ce projet de décret soit enrichi et amélioré avant sa signature pour faciliter le passage à l'école sur 5 jours pour la grande majorité du territoire national. Pour les enfants d'abord !